

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

CIAS du Pays de Saint Gilles
Croix de Vie (85)
ZAE du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix de Vie
Cedex

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE

SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (85)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 20006126500019

Code postal / Ville : 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : MP2024-03_REPAS PUV

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Lucie BEYNIÉ - Tél : +33 0251557938 - Mail : l.beynie@payssaintgilles.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Capacité économique et financière : CA des 3 derniers exercices

Capacités techniques et professionnelles : Références de prestations similaires

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : Lundi 09 décembre 2024 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) : Etablissement public administratif

Critères d'attribution : Voir le règlement de la consultation

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Fourniture et livraison de repas pour la Résidence pour personnes âgées Les Primevères

Classification CPV : 55321000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Accord cadre à bons de commande d'une durée de 2 ans reconductible 1 fois pour 2 ans, soit 4 ans

Seuil minimum pour 2 ans : 100 000 EURHT - Seuil maximum pour 2 ans : 200 000 EURHT

Seuil minimum pour 4 ans : 200 000 EUR HT - Seuil maximum pour 4 ans : 400 000 EURHT

Par dérogation à l'article 3.7.5 du CCAG-FCS, lorsqu'au terme de l'exécution de l'accord-cadre, si le montant minimum n'est pas atteint, le titulaire ne pourra pas prétendre à indemnité.

Lieu principal d'exécution : Saint Maixent Sur Vie

Durée du marché (en mois) : 48

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis

22 novembre 2024